



### FAITS MARQUANTS

**Tavelure** : Pluies annoncées, il y aura donc des projections...

Les abeilles butinent, protégeons les !

### FRUITS A PEPINS

### MALADIES

- **TAVELURE DU POMMIER – VENTURIA INAEQUALIS**

Résultat de la modélisation, modèle Tavelure DGAL

**Légende:**

**Null:** aucune contamination  
**TL:** contamination de type Angers (très léger)  
**L:** contamination légère  
**AG:** Assez grave  
**G:** Grave

**Projetable:** stock d'ascospores projetables  
**Projeté:** cumul des quantités projetées d'ascospores

station	date	pluie	contamination			stock de spores
			durée d'humectation	projection	gravité	
77 COMPANS						projeté : 78,84% projetable: 4,00%
91 MEREVILLE						projeté : 52,59% projetable: 10,78%

Dernières données météo : **14 avril 2019 5h** (heure universelle).

**Heure indiquée = heure universelle (HU)** Simulation par modèle ex Melchior en prenant pour hypothèse comme date de maturité des périthèces le 22 février 2019.

Heure d'hiver: HU + 1

Heure d'été: HU + 2

D'après la modélisation, il y a eu aucun épisode de projections des spores ces derniers jours, sur la région francilienne. Les stocks de spores projetables sont en augmentations. Lors des prochaines pluies annoncées pour mardi il y aura des risques de projections. Les températures prévues lors de ces pluies (de l'ordre de 9 à 13°C) impliquent qu'il faudra entre 14h et 11h d'humectation sur feuillage pour provoquer un risque de contamination.

**Le seuil indicatif de risque est atteint si les 3 conditions suivantes sont réalisées :**

- les stades de sensibilité à la tavelure pour les pommiers sont C (éclatement des bourgeons) -C3 (stade oreille de souris) pour le pommier et C3 (stade oreille de souris) -D (stade bouton vert) pour le poirier.
- Projection d'ascospores.
- Humectation du feuillage suffisamment longue pour que les spores puissent germer. La vitesse de germination est dépendante de la température (voir le tableau ci-dessous).

Température moyenne	7°C	10°C	11°C	13°C	15°C	18°C
Durée d'humectation nécessaire à la contamination	18h	14h	13h	11h	9h	8h

**Pour les variétés dont le stade de sensibilité est atteint, lors des pluies il y aura des projections de spores, les risques de contamination seront fonction de la durée d'humectation sur le feuillage.**



Des produits de biocontrôle existent.



LE GROUPE TAVELURE / POMMIER / Qoi-P DE SYNTHESE EST EXPOSE A UN RISQUE DE RESISTANCE.

LE GROUPE TAVELURE / POMMIER / SBI-IDM ou IDM EST EXPOSE A UN RISQUE DE RESISTANCE.

LE GROUPE TAVELURE / POMMIER / Thiophanates (MBC) EST EXPOSE A UN RISQUE DE RESISTANCE.

LE GROUPE TAVELURE / POMMIER / Anilinopyrimidines (AP) EST EXPOSE A UN RISQUE DE RESISTANCE.

Prochain BSV, jeudi 18 avril 2019.

\*\*\*\*\*

**Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence française de Biodiversité (AFB), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.**

- **Observations** : FREDON
- **Rédaction** : FREDON Ile de France : Céline BOURHIS LEZIER
- **Comité de relecture** : DRIAAF – SRAL, Chambre d'Agriculture de Région d'Ile de France

**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique**, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante : [ecophyto@idf.chambagri.fr](mailto:ecophyto@idf.chambagri.fr) en précisant le(s) bulletin(s) que vous désirez recevoir: grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels, arboriculture, maraîchage, pépinière – horticulture, zones non agricoles.

**Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre d'agriculture de Région Île de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. Il est produit à partir d'observations ponctuelles.**

**S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. Chambre de Région d'Île de France dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.**

**Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Ile de France doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal**